

27 FÉVRIER 2023 - NUMÉRO 5

UNITAIRES ESSONNE

LE JOURNAL DE LA FSU 91



HOMMAGE
Nicole Esteve

TOUCHE PAS
TRAITE à 60 ANS !



Dossier

UNIVERSITÉ

ACTUALITÉ

St Pierre - Ecole des 4 saisons
Brèves

ÉDUCATION

1er degré - Non remplacements des enseignant-es
2nd degré - Capacités d'accueil collèges



SOMMAIRE

Édito p. 2

Actualité p. 3

Éducation p. 4 et 5

Dossier Université p. 6 à 9

Politique p. 10 et 11

La lutte change la donne p. 12

QUI SÈME LA MISÈRE RÉCOLTE LA COLÈRE !

J amais la fonction publique n'aura connu de telles provocations : pénurie alarmante dans tous les secteurs, **déclassement salarial** à tous les niveaux de carrière, **inégalités salariales femmes/hommes** persistantes, **suppressions de postes**, **inflation** grandissante, **épuisement** professionnel...

L'annonce de la **réforme des retraites** vient enfoncer le clou et **noircir encore davantage ce tableau** désastreux. « Marre de simuler ma retraite, je veux en jouir ! », « La retraite avant l'arthrite ! », « Métro, boulot, tombeau », « J'ai eu ton arrière-grand-mère comme élève ! ». Les slogans pleuvent dans les rues et rivalisent d'imagination et d'ingéniosité : c'est à qui dira mieux son **dégoût de l'avenir** qu'on lui promet.

Cette **injustice sociale** a réveillé les consciences et **attise les feux de la révolte** un peu partout en France. La pression monte sans faiblir, chaque semaine apporte son lot d'énergie et de revendications, pour nourrir les échanges, pour convaincre, pour mobiliser et gagner. L'Essonne s'inscrit pleinement dans ce mouvement historique : les **retraites aux flambeaux du 25 janvier à Évry** et du **27 janvier à Massy** –, le **débat** qui réunit Attac, les Rosies et la FSU le **1er février à Juvisy**, les **manifestations** qui s'organisent à **Dourdan le 11 février** et à **Étampes le 18 février**, la **kermesse qui aura lieu à Massy le 4 mars** sont autant d'exemples des actions essonniennes contre cette réforme qui semble rassembler toutes et tous derrière un même mot d'ordre : **64 ans, c'est non !**

C'est dans ce contexte que l'Éducation Nationale prépare la **rentrée 2023** en poursuivant sa **politique cruelle d'austérité**. La réforme des retraites résonne ici tout particulièrement, quand on sait qu'une fois de plus, **les moyens baissent alors que les effectifs augmentent**. Dans l'ensemble des écoles et établissements, la **dégradation des conditions de travail** et d'apprentissage, la **dégradation du climat scolaire**, font gronder et grandir la colère d'un secteur étouffé par les dernières réformes. Mais, comme on le crie souvent, **on ne lâche rien** : la FSU 91, avec l'intersyndicale, est allée manifester devant la préfecture le mardi 14 février à 17h pour réclamer plus de décence et de respect.

Yéléna Susic



HOMMAGE À NICOLE ESTEVE

N icole nous a quittés début février après un long combat contre la maladie. Elle avait enseigné les lettres modernes, de nombreuses années jusqu'à sa retraite, au lycée Geoffroy Saint Hilaire à Étampes. Parce qu'elle aimait beaucoup son métier, elle ne supportait pas la dégradation organisée du service public d'éducation et s'était donc investie dans l'animation du SNES-FSU dans son lycée, au collectif départemental du SNES et a siégé plusieurs années au Conseil fédéral de la FSU 91.

Elle a beaucoup apporté par sa connaissance du sud Essonne, sa volonté de ne rien lâcher tout en étant attentive à chacune et chacun.

Nicole était une battante, elle était aussi une militante politique et associative. Une fois à la retraite elle s'était engagée pour une régie publique de l'eau, et son rôle fut important pour obtenir la création de « eau cœur d'Essonne, service public ».

Nous présentons à ses proches, à ses enfants toutes nos condoléances.

ECOLE DES 4 SAISONS

ON NE FERME PAS UNE ECOLE POUR FAIRE DES ECONOMIES !

Novembre 2022 St- Pierre-du-Perray :

Enseignants, parents d'élèves de l'école des 4 Saisons (337 élèves), apprennent brutalement sa suppression et la **dispersion des élèves**, sur décision autoritaire du maire pour «des raisons de soit-disant économies budgétaires »! Un **comité de soutien** est créé rassemblant personnels, associations de parents d'élèves, de citoyen-ne-s et organisations syndicales **dont la FSU 91**.

Lancement d'une pétition, pour signer scanner le Qr code.



6 décembre

le CDEN adopte un vœu (11 pour et 3 abs) contre le caractère inacceptable de la décision.

8 décembre

Délibération du conseil Municipal portant modification de la carte scolaire locale supprimant l'école (22 pour / 7 abs / 4 contre).

12 décembre

Recours gracieux auprès du préfet pour faire annuler cette décision.

Janvier 2023

Requête auprès du juge des référés, «**recours suspension en référé**», avec une cagnotte organisée réglant les honoraires d'un avocat.

Vous pouvez participer en flashant le Qr code ci-contre.



Depuis, le maire multiplie les pressions. Mais début février : outre la requête, la CSA départemental peut encore se prononcer contre cette ignominie.

V. HUGO écrit « Quand on ouvre une porte d'école on ferme une prison ». Et lorsqu'on ferme la porte de l'école ?

Marie-France WINGHARDT

TICE :

AIDONS LES GRÉVISTES !

Le 3 janvier, **les salarié-es de la société Tice** commençaient une grève pour réclamer une **augmentation salariale** leur permettant de rattraper les pertes salariales subies. Après **20 jours de grève**, ces camarades ont dû reprendre le travail après avoir obtenu quelques maigres concessions. La FSU 91 a exprimé le 8 janvier sa solidarité.

Pour plus de détail, rendez-vous sur le site de la FSU 91 en scannant le code ci-contre.



Francis Rodriguez

ÉVRY-PALESTINE

Pour dénoncer la **complicité de Carrefour** dans la colonisation israélienne, un rassemblement organisé par **Evry Palestine** et **l'Olivier Corbeil Essonnes**, et **soutenu entre autres par la FSU 91** a eu lieu à l'Agora d'Evry le 14/01/23. Carrefour a conclu un accord avec des sociétés israéliennes qui développent des activités dans les colonies et qui aident l'armée et l'administration pénitentiaire.

Laure Bouhedja

SFR-FSU 91

Actifs dans les mobilisations, **les retraités ne lâchent rien**. Le collectif SFR-FSU91 dénonce la stratégie du gouvernement à tromper l'opinion. Avec des **pensions gelées** durant des années, le pouvoir menacerait de les ponctionner davantage. Alors : **pas de pension inférieure à 1200 € brut**, une réforme plus juste pour les femmes, l'indexation des pensions sur l'inflation ! Et la retraite à 60ans !

Marie-France Winghardt

DÉFENDONS LE CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL DES ÉPINETTES

Le **centre municipal de santé des Epinettes** à Évry a déménagé au centre technique pour des travaux. Les **médecins qui y travaillaient ont démissionné**. 2500 personnes se retrouvent sans médecin. La **santé est un droit fondamental** que le **collectif Santé Evry**, soutenu par la FSU 91, défend en luttant pour le **maintien de ce centre** (réunion publique en mars). Vous pouvez les soutenir en signant la pétition en scannant le Qr code suivant.



Laure Bouhedja

CAPACITÉS D'ACCUEIL DES COLLÈGES ESSONNIENS

Manque d'anticipation et désengagement pour une dégradation inacceptable des conditions d'apprentissage !

Le conseil départemental de l'Essonne vient de transmettre les **capacités d'accueil** pour les 100 collèges essonniers. La FSU le réclamait depuis 2016, et on comprend à l'étude des chiffres transmis qu'il ait été si difficile de les obtenir ! **La situation**



est tellement critique et tendue que la communication ne peut être que discrète !

La croissance des effectifs en collège est ancienne et importante. Elle est documentée et connue depuis de nombreuses années notamment grâce au service des démographes du Conseil départemental. (**+ 976 pour la rentrée de 2023, + 8000 depuis une décennie** quand on sait qu'en moyenne les collèges accueillent un peu plus de 600 élèves, **64 498 pour 100 collèges** actuellement).

Pour autant, **les collèges essonniers sont nombreux à être saturés**, 7 ont dépassé leurs capacités d'accueil et pour 10, cela se joue à une division d'après les prévisions transmises par la DSDEN lors du CSA du janvier 2023. Mais les choses n'étant jamais clairement dites, **c'est en réalité bien plus** car il faut d'abord s'intéresser au nombre de divisions par établissement et pas seulement au nombre total d'élèves. Ainsi, **un établissement avec une capacité de 720 élèves atteint sa capacité d'accueil avec 24 divisions** puisque les divisions sont dotées à 30 élèves et que 24 multiplié par 30 égale 720.

Les **capacités d'accueil** donnés par le **Conseil départemental varient dans le temps** et correspondent d'abord à des commandes du Conseil départemental qui étaient en grande difficulté pour répondre à la croissance démographique. Ces audits sont **effectués par des cabinets privés au moins depuis 2015** et concernent un peu plus d'une dizaine d'établissements par an. Les capacités rete-

nues sont **systématiquement majorées** et ne sont pas en accord avec la vision des usagers qui ne sont d'ailleurs jamais consultés, ce que n'a cessé de dénoncer la FSU.

Même s'il existe des **disparités territoriales**, il faut bien avoir à l'esprit

ce que cela signifie pour le quotidien des élèves et des personnels. Cela prend des réalités diverses selon les établissements, **couloirs bondés, cours trop petites, salles de réfectoires sous dimensionnées** et **temps d'attente interminable** pour les élèves ou **temps de restauration réduit** à quelques minutes, **salles utilisées par plusieurs professeurs** dans une journée, **salles manquantes... !**

A ce tableau sombre, s'ajoutent **l'état dégradé du bâti** dans de trop nombreux collèges essonniers et des **classes surchargées** dans un contexte de paupérisation et de difficultés post crise sanitaire. N'en jetez plus, la coupe est pleine !

Cette situation est **amenée à durer et même à empirer** dans les prochaines années dans la mesure où les huit **nouveaux collèges** promis et décidés en juillet 2019 ne sont **pas prêts d'être mis à disposition des élèves** de notre département. Seul un nouveau collège ouvrira à la rentrée 2024 à Massy. Pour les autres, il faudra attendre ! Au moins **deux terrains n'ont pas encore été trouvés**, les retards liés à la crise sanitaire et le renchérissement de la main d'œuvre et des matériaux ralentissent et même compromettent la livraison de ces nouveaux collèges à court et moyen terme !

Les algecos et les structures provisoires ont de beaux jours devant eux. **Des années de galère attendent les élèves et personnels des collèges essonniers.** On dit merci au département !

Patrice ALLIO

NON REMPLACEMENTS

Rupture d'égalité dans les écoles de l'Essonne



La FSU-SNUipp 91 tient à alerter sur la **situation préoccupante du remplacement** dans notre département. Alors que l'épidémie repart dans les écoles, les enseignants sont confrontés à des **difficultés intenable**s dans l'exercice de leurs missions.

En effet, **de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants arrêtés ne sont pas remplacés**.

Depuis la rentrée, l'Éducation Nationale n'est pas en mesure de mettre en place leur remplacement afin d'assurer les missions de service public.

Dans de nombreuses écoles, ce sont plusieurs classes non remplacées avec parfois aucune perspective de remplacement **même pour les absences longues**, voire prévues.

D'après la direction académique, nous comptons déjà 47 classes non remplacées le jour de la rentrée de novembre.

Face à cette pénurie, la solution de faire appel à des contractuels se révèle inefficace devant l'incapacité à en recruter en nombre suffisant pour faire face à l'urgence.

Nous constatons que certains personnels sont exposés à des **risques psycho-sociaux avérés**. Les manquements de l'Éducation Nationale à assurer l'enseignement **génèrent sur le terrain des différends avec les parents** qui sont **mécontents voire furieux** que leurs enfants ne puissent être accueillis.

L'Éducation nationale a pourtant l'**obligation légale d'assurer cet enseignement**, tout manquement à cette obligation a pour effet de **priver les élèves d'un enseignement** et constitue une faute de nature à **engager la responsabilité de l'État**.

La FSU-SNUipp 91

RESSOURCES

LETTRE AU DASEN

Une lettre a été rédigée à l'attention du Directeur académique pour **dénoncer le manque de remplacements** et rappeler les **obligations de l'état** en la matière. Vous pouvez la retrouver en flashant le Qr code ci-contre.



COMPRENDRE ET DÉNONCER LE SYSTÈME D'ALLOCATION DES MOYENS DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES ESSONNIENS

Le SNES-FSU 91 dénonce un **système perdant-perdant** et vous propose de découvrir le compte rendu du CSA départemental sur les DGH en flashant le Qr code suivant.



SIGNALER LES NON-REPLACEMENTS DANS LE 1ER DEGRÉ

La FSU-SNUipp propose un **outil de recensement** des jours de classe non remplacés dans les écoles. Alors pour faire éclater la vérité, n'hésitez plus !



Une autre école est possible...

unplandurgencepourlecole

(MAL)CHANCE

L'ENSEIGNANT.E EST ABSENT.E. NE PASSEZ PAS PAR LA CASE ÉDUCATION OU LA CASE ÉGALITÉ

SNUipp
FSU
LES BÂTES QUI FONT ÉCOLE

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

L'élite sur un plateau



Depuis les dernières réformes du lycée et du bac et l'apparition de ParcoursSup, l'université est devenue une question brûlante dans le paysage éducatif français. Nombre de places, offre de formation, attendus, sélection, détermination géographique sont autant de sujets polémiques qui interrogent les personnels, les élèves et les étudiants au sein des lycées et des facultés. En Essonne, le débat prend encore plus d'ampleur si l'on considère les enjeux politiques, économiques et territoriaux qui le sous-tendent.

Si l'Essonne, aux dernières élections législatives, a chassé de l'hémicycle l'ex-ministre de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin, elle a aussi **propulsé au rang de ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche l'ancienne présidente de l'Université Paris Saclay**. Cette nomination est hautement symbolique quand on sait ce qu'incarne **Sylvie Retailleau** dans le département et dans le monde universitaire. Elle est celle qui a initié le projet de création de l'Université Paris Saclay. Ce projet mérite toute notre attention, tant il est complexe et controversé.

Commençons d'abord par un peu d'histoire : avant 2017, il y avait en Essonne **deux universités indépendantes** (Paris-Sud et Évry Val d'Essonne) ; en 2017, ces deux établissements – avec d'autres (dont l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines) – se réunissent pour former **la COMUE** ; au

1er janvier 2020, exit Paris Sud au profit de Paris Saclay qui comprend des membres associés tels que l'Université d'Évry. Le département ne compte donc plus qu'**une seule université aux multiples sites et formations** qui – sur le papier – a pour ambition de développer un pôle de recherche intensive et de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur pour le plus grand nombre.

Mais ne soyons pas dupes : comme dans l'Éducation Nationale, depuis des années, **les effectifs étudiants se sont accrus** tandis que **le recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires a diminué** et que **la dépense moyenne par étudiant a baissé**. Regroupement signifie bien souvent mutualisation, surtout dans un contexte de forte pression démographique. Cette réorganisation n'est-elle pas destinée à absorber les pertes dues à la crise qui n'épargne pas

“

**CE CLASSEMENT OUVRE LA VOIE
À UN NOUVEAU MARCHÉ MONDIAL
ET CONSACRE LE PRINCIPE D'UNE NÉCESSAIRE
CONCURRENCE ET D'UNE TRAGIQUE HIÉRARCHIE
ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS.**

”

le Supérieur ? Ces considérations purement économiques n'agissent en rien sur la réussite étudiante, qui doit pourtant rester le seul objectif d'une université digne d'un véritable service public de qualité. Sans doute parce que le véritable enjeu dépasse les frontières de l'Essonne et de la France.

L'Université Paris Saclay, en rassemblant une université, quatre grandes écoles, sept organismes de recherche, soit 13 % de la recherche française, devient en effet une **vitrine au rayonnement international grâce au fameux classement Shanghai**. Ce classement ouvre la voie à un nouveau marché mondial et **consacre le principe d'une nécessaire concurrence** et d'une **tragique hiérarchie entre les établissements**. Ce classement devient le prétexte pour changer le visage de l'université, y compris par les moyens les plus douteux.

Côté Évry, on accueille avec prudence ce projet d'intégration : l'Université d'Évry Val d'Essonne, née en 1991 sur un territoire fragile qu'il faut soutenir, s'inquiète d'une **tutelle trop envahissante et trop imposante du plateau de Saclay** et craint l'émergence d'un système à deux vitesses, entre proximité et accueil du plus grand nombre d'une part, et recherche intensive pour l'excellence d'autre part. **Côté Orsay**, on dénonce d'une part **l'opacité d'une structure** que plus personne ne comprend, d'autre part **l'élitisme d'une politique imposée** à marche forcée sans concertation. Partout, on demande du temps, de la réflexion et de la transparence pour pouvoir construire un projet cohérent, démocratique et émancipateur.

“

DÉCIDÉMENT, DANS L'ESSONE, LE PLATEAU DE SACLAY CRISTALISE DE NOMBREUSES COLÈRES.

TRAVAUX DE LA LIGNE 18, CRÉATION DU LIPPS, ÉMERGENCE DU FUTUR HÔPITAL, MONOPOLE UNIVERSITAIRE CLASSÉ INTERNATIONALEMENT :

CE CLUSTER EST DEVENUE L'EMBLÈME CRUEL ET CYNIQUE D'UNE POLITIQUE INÉGALITAIRE ASSUMÉE

”

Décidément, dans l'Essonne, **le plateau de Saclay cristallise de nombreuses colères** qui disent toutes, quel que soit le secteur, un besoin urgent de justice sociale et de conscience écologique. **Travaux de la ligne 18** (qui entraînent la destruction de terres agricoles), **création du LIPPS** (dont l'IPS est démesurément élevé), **émergence du futur hôpital** (alors que d'autres sont menacés de fermetures), **monopole universitaire classé internationalement** : ce cluster est devenu l'emblème cruel et cynique d'une politique inégalitaire assumée, que la FSU appelle à combattre par tous les moyens.

Yéléna SUSIC

LA FSU SUR L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SACLAY

Sur l'université Paris Saclay, la FSU est présente à travers les syndicats suivants : le SNESup, qui syndique les enseignants et enseignants-chercheurs, le SNCS qui syndique les personnels du CNRS, le SNASUB qui syndique les personnels de soutien à la recherche et à l'enseignement et le SNEP qui syndique les personnels de STAPS.

Nos revendications concernent les conditions de travail de tous les personnels qui sont en constante détérioration à cause de la faiblesse des plus petits salaires, du manque de personnel et de la perte de sens du travail dans l'enseignement supérieur et la recherche mais aussi la défense d'un enseignement supérieur démocratique, émancipateur et accessible à tous.

Vous pouvez retrouver notre site et plus de précisions en flashant le Qr code suivant.



UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Élections en chaîne



Le 17 janvier dernier, ont eu lieu **les élections des personnalités extérieures** au CA de l'Université d'Évry pour **quatre sièges différents** : une personne assumant des fonctions de **direction générale au sein d'une entreprise** ; un.e **représentant.e des organisations représentatives** des salariés ; un.e **représentant.e d'une entreprise** employant moins de cinq cents salariés ; un.e **représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire**. Soucieuse de promouvoir le service public de la maternelle jusqu'au supérieur, **la FSU a présenté une candidature** au titre d'une OS représentative des personnels et a défendu avec fierté sa place dans cette instance.

Ces élections ne sont pas sans enjeux, car qui siège au CA en tant que personnalité extérieure a le **droit de vote à l'élection du président de l'Université d'Évry**. Ces élections prennent donc l'allure d'une course, chaque candidat.e au siège de personnalité extérieure soutenant un candi-

dat à la présidence auquel il apportera une voix supplémentaire s'il ou elle est élu.e. Le combat oppose **Vincent Bouhier**, qui s'inscrit dans la droite ligne des anciennes présidences, à **Saïd Mammar**, nouvelle figure porteuse d'espoir pour les sections du **SNASUB-FSU** et du **SNESUP-FSU** de l'Université.

Ces élections prennent aussi tout leur sens dans le contexte chaotique que nous connaissons depuis de nombreuses années. Le supérieur n'échappe malheureusement

pas aux graves dérives que la FSU dénonce avec fermeté dans l'Éducation Nationale. Bien au contraire. **À l'Université aussi, les conditions de travail se dégradent** ; à l'Université aussi, **la contractualisation fragilise et précarise** l'ensemble des personnels ; à l'Université aussi, **les moyens baissent de façon choquante**. En choisissant de soutenir Saïd Mammar, les sections locales – avec la FSU 91 – ont choisi de **défendre le service public** tout en prônant une **université ambitieuse et solidaire**.



“

À L'UNIVERSITÉ AUSSI,
LES CONDITIONS DE TRAVAIL
SE DÉGRADENT ; À L'UNIVERSITÉ AUSSI,
LA CONTRACTUALISATION FRAGILISE ET PRÉCARISE
L'ENSEMBLE DES PERSONNELS ;
À L'UNIVERSITÉ AUSSI,
LES MOYENS BAISSENT DE FAÇON
CHOQUANTE.

”

Mais c'était sans compter les enjeux territoriaux majeurs du moment : face à la candidate FSU, concourraient d'autres organisations syndicales implantées sur le plateau de Saclay dans des secteurs de la recherche. Difficile d'échapper à la symbolique du cluster. C'est donc sans surprise le représentant UNSA du CEA qui a emporté l'adhésion du CA et le siège de personnalité extérieure au titre d'une organisation représentative des salariés, avec le soutien de la liste majoritaire de Vincent Bouhier qui remportait, deux semaines plus tard, l'élection à la présidence de l'Université d'Évry Val d'Essonne.

Cette défaite n'en est pas une. Plus que jamais, les sections SNASUB et SNESUP de l'Université doivent resserrer les liens qu'elles entretiennent avec la section départementale, pour continuer de revendiquer sans relâche la nécessité d'une université juste, émancipatrice et égalitaire !

Yéléna SUSIC

FOCUS SUR L'INSPÉ

UNE INSTANCE À INVESTIR : LE CONSEIL D'INSTITUT

L'INSPÉ de l'académie de Versailles est la structure qui accueille les étudiants se destinant aux métiers de l'éducation. Il participe, dans le cadre des masters MEEF, à la formation initiale et continue des personnels d'enseignement et d'éducation.

Ces formations sont dispensées sur neuf sites universitaires différents, dispersés sur l'ensemble de l'académie : Antony, Gennevilliers, Nanterre et Suresnes (92), Cergy (95), Évry et Orsay (91), Saint-Germain-en-Laye et Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

Une instance décisionnaire valide, au niveau académique, l'orientation politique et budgétaire de l'INSPÉ : le conseil d'institut. Cette instance définit aussi l'organisation des formations MEEF (capacités d'accueil, suivi des étudiants, gestion des stages, mise en relation entre les référents universitaires et les tuteurs académiques, coordination des calendriers, examens). Elle rassemble plusieurs collèges dont cinq représentent les personnels (collèges A à E) et un représente les usagers (collège F).

Les 14, 15 et 16 février derniers, ont eu lieu les élections au conseil d'institut de l'INSPÉ, dont certains membres devaient être renouvelés. Depuis plusieurs années, la FSU dénonce les conditions de ces élections qui restent – malgré nos demandes répétées – dématérialisées et donc difficiles à faire vivre et qui ont lieu extrêmement tardivement (en février, alors que l'année scolaire a commencé depuis bien longtemps). Les taux de participation très faibles en disent long sur la méconnaissance de cette instance pourtant essentielle qui rassemble tous les acteurs des formations et permet de confronter les différents points de vue (direction de l'INSPÉ, Rectorat, personnels et usagers).

La FSU 91 invite tous les étudiants des sites d'Évry et d'Orsay ainsi que tous les personnels en poste sur ces sites à investir cette instance en contactant régulièrement leurs représentants pour qu'ils puissent porter leur parole en séance et améliorer les conditions de travail et d'accueil de toutes et tous.

Vous trouverez, en scannant le Qr code suivant, la liste des membres du CI en décembre 2022.



Et en scannant le Qr code suivant, les membres renouvelés à l'issue des élections de février.



LES TRANSPORTS EN IDF

Une dégradation des conditions de travail



En application des directives européennes concernant les transports, la **loi du 08/12/09** relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (dite loi ORTF) ouvre la voie à **l'ouverture à la concurrence** qui débute le 1er janvier 2021 par les réseaux de Grande couronne.

Dans le **91**, c'est finalement **RATP Cap Île-de-France**, via sa filiale RD Saclay, qui est désignée exploitante de la plupart des lignes du réseau.

Malheureusement, ce changement d'exploitant s'est accompagné d'une **dégradation des conditions de travail** pour les conducteur-rices, entraînant mécaniquement une dégradation du service pour les usager-es.

Pour faire face à la mise en concurrence, Catherine Guillouard, directrice de la RATP ex-

“ **POUR LES CONDUCTEUR-RICES, LE BILAN EST SOMBRE, (...)** ”

plique dès le 4 juin 2022 dans le JDD : « **Notre ambition consiste à remporter le maximum de parts de marché. (...)** Nous menons des négociations avec les syndicats pour **gagner en compétitivité.** » La RATP via sa filiale a donc dénoncé les accords de temps de travail des conducteur-rices de bus et modifié l'exercice du métier. Petite perle orwellienne, Mme Guillouard explique très sérieusement que ce qu'il faut bien appeler un

dumping social est nécessaire pour « éviter tout futur dumping social. »

Pour les conducteur-rices, le bilan est sombre, notamment pour celles-eux qui travaillaient pour une autre entreprise et qui dépendent maintenant de la RATP suite à la reprise de leur ligne. Une première proposition d'accord rejetée par tous les syndicats prévoyait un **re-lèvement du temps de travail des machinistes de 120 heures par an**, en réduisant les **jours de repos de 121 à 115 jours par an** sur deux ans. Il s'agissait aussi d'**accroître l'amplitude horaire de 11 à 13 heures** en imposant une grande pause en milieu de journée.

Une deuxième proposition acceptée par l'UNSA et FO prévoit en compensation une hausse de salaire, notamment par une augmentation salariale de 372 euros brut.

Si les autres organisations syndicales ne sont pas convaincues c'est qu'il n'y a pas que le salaire qui fait l'attractivité et l'intérêt d'un métier : **les conditions de travail sont également essentielles.** Or, celles-ci se dégradent. La RATP a ainsi diminué le temps des coupures entre chaque aller-retour. Dans une réunion publique organisée par la CGT, un chauffeur témoigne : « **4 chauffeurs aujourd'hui font le travail de 7 chauffeurs.** »

Mise en concurrence ou la **fabrique des métiers en tensions**

Le métier est également devenu **beaucoup plus stressant.** Toujours pour gagner en efficacité, la RATP a supprimé les temps de battement entre chaque tournée qui permettaient d'éviter les retards en chaîne. Maintenant, ce sont donc **les chauffeur-euses qui doivent rattraper le temps perdu tout en faisant face à la colère des usager-es.**

Plus généralement, la mise en concurrence du service public a de nombreux effets pervers.

Le premier c'est de continuer à **mettre la pression sur les entreprises** même quand elles ont remporté un appel d'offre puisqu'elles doivent rester compétitives en vue du prochain.

Deuxième effet pervers, les entreprises qui

“

**NE NOUS LE CACHONS PAS,
LE SERVICE PUBLIC
TEL QU'IL EXISTE
EST SOUVENT PEU SATISFAISANT.**

”

gèrent les réseaux n'ont **aucun intérêt à entretenir correctement la flotte de bus** dans la mesure où elles ne sont pas sûres de conserver leurs lignes sur le long terme. Ainsi, lorsque la région déplore le mauvais état du matériel roulant, elle oublie de dire que c'est **Transdev qui n'a pas géré la maintenance des lignes** où elle a été remplacée par la RATP. Et franchement on ne peut pas vraiment reprocher à une entreprise de refuser de travailler pour ses concurrentes.

Enfin, **la dégradation des conditions de travail a entraîné la démission d'une partie des anciens**. D'autres ne vont sans doute pas tarder. En effet, pour beaucoup, il est devenu plus intéressant d'être routier que chauffeur. Finalement, on voit a posteriori **l'intérêt d'un statut décent** pour les cheminot-es et conducteur-rices : **garantir la présence en nombre suffisant de travailleuses fiables** et par là, rendre possible un service public de qualité. Plutôt que de métiers « en tension », il faudrait parler de **métiers dégradés** par la mise en concurrence.

Une autre voie est possible

Ne nous le cachons pas, le service public tel qu'il existe est **souvent peu satisfaisant**. On l'accuse à raison de laisser la qualité se dégrader sans prendre les mesures nécessaires. Si la concurrence n'est pas la solution, que proposer ? D'abord lui donner les moyens de fonctionner en arrêtant les **politiques de restrictions budgétaires** qu'on lui impose depuis longtemps. Ensuite en essayant d'en faire un commun : dans les années 70, l'économiste Albert Hirschmann montre que la capacité d'un monopole public à veiller à la performance et à la qualité dépend du fait que ses **usagers puissent se faire entendre**, via divers canaux (associations, médiations politiques...). **Plutôt que la concurrence, la solution serait donc la démocratie et l'inclusion des citoyen-es.**

Sylvain MESTDAGH

PRIVATISATION VS LIBÉRALISATION

L'ouverture à la concurrence n'est pas la privatisation. Les lignes pourraient toujours être exploitées par la SNCF ou la RATP, mais elles seraient forcées d'**améliorer leur offre pour être compétitives face à d'autres opérateurs**, publics ou privés ». **Valérie Pécresse adapte aux transports la doxa libérale** qu'on entend régulièrement sur les vertus supposées de la mise en concurrence.

Elle commence par différencier deux termes. Et dans un sens elle n'a pas tort. La **privatisation** c'est le **transfert pur et simple** d'une partie voire de la totalité d'une entreprise du **secteur public au secteur privé**. On parle en revanche de **l'ouverture au marché** ou de la **libéralisation** d'un secteur quand on met **fin à une situation de monopole** en permettant à de nouveaux opérateurs d'intégrer ce marché. Cette politique est largement encouragée par l'Union Européenne. L'ouverture au marché du chemin de fer que nous avons connu en France est par exemple l'application de la directive 91/440 du 29 juillet 1991 relative au développement des chemins de fer communautaires.

Cependant, Pécresse va plus loin en opposant de manière ferme les deux termes. Elle se sert ainsi de la **privatisation comme d'un épouvantail** pour faire passer la **libéralisation comme une mesure profitable pour la collectivité**. Privatisation et libéralisation ne sont pourtant pas sans lien. Dans la pratique d'abord, **la mise en concurrence peut précéder la privatisation**, c'est le cas de **France Télécom** qui bascule dans le privé en 2004. Ensuite et surtout, l'ouverture du marché demande aux entreprises, fussent-elles détenues par l'Etat, d'entrer dans la **logique du secteur privé : celle de la concurrence**.

Or, cette logique vient percuter celle du **service public**. Plutôt que de chercher avant tout l'intérêt général et la **cohésion du territoire**, il s'agit de remporter les appels d'offre, quitte à **diminuer la qualité du service** pour les usagers et à **revenir sur les acquis sociaux des travailleurs-euses**. Bref, la libéralisation n'est absolument pas préférable à la privatisation puisqu'elle force le public à agir comme le privé. C'est ce qui se passe pour les bus en Île de France, comme l'explique l'article ci-contre.

LA LUTTE CHANGE LA DONNE

En 5 jours à peine une équipe EPS entre dans l'action et avec le concours du SNEP-FSU-91 parvient à débloquent une situation conflictuelle en faisant tout simplement respecter la loi!

Depuis plusieurs années, des tensions entre le collège P. Fort de Monthéry et la municipalité de cette commune essonnoise entrave le bon fonctionnement de l'EPS et de l'AS dans l'établissement. Le coordonnateur de l'équipe rencontré mardi dernier en témoigne : « Nous n'osons plus nous plaindre par peur de perdre ces installations comme ce fut le cas l'année dernière. En effet, nous avons eu les conventions d'utilisation de ces installations dénoncées en mai 2021. **Nous avons donc dû pratiquer l'EPS sur les parkings du collège pendant un mois** à la rentrée 2021 jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit signée. Et même si ces conditions de travail sont inadmissibles, elles nous permettent malgré tout une pratique de l'EPS certes dégradée pour nos 956 élèves ». Le 3 janvier dernier changement de braquet ! **La municipalité interdit au collège, l'accès aux installations**, ne laissant accessible qu'un parc public, pour continuer la course d'orientation. **Les autres cours s'effectuent alors en salle !** Après deux semaines passées dans ces conditions l'équipe EPS décide de réagir. Soutenue par le chef d'établissement et les collègues, elle convoque une réunion d'information avec les fédérations des parents. Le SNEP-FSU-91 y participe et propose tous les leviers d'action possibles pour débloquent cette situation. **En trois jours, le rectorat, la DSDEN et le CD91 alertés vont contraindre cette municipalité à respecter tout simplement l'article L 214-4 du code de l'éducation** : « Les équipements nécessaires à la pratique de l'EPS doivent être prévus à l'occasion de la création d'Etablissement Publics Locaux d'Enseignement (...) Des conventions sont passées entre les EPLE, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'Education Physique et Sportive ». Après 3 semaines de cours d'EPS en salle et d'AS à l'arrêt, grâce à la réaction de cette équipe EPS et à l'appui du SNEP-FSU-91, **la pratique physique et sportive au collège P. Fort va pouvoir normalement reprendre dès le lundi 23 janvier !**

Eric OLIVERO

Professeur d'EPS

Militant au Snep-FSU 91.

Représentant des personnels en CSA



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC